



Le COMMUNICATEUR



PROPOS DU MAIRE

Le dossier éolien demande que nous soyons très certainement à l'écoute de nos citoyens mais aussi attentifs aux obligations qui nous incombent en tant que gestionnaires municipaux. Vous n'êtes pas sans savoir que ces obligations doivent respecter des encadrements législatifs. Il en va de même pour l'encadrement de tout projet touchant la transition énergétique au Québec.

Ce cadre législatif implique le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Sont également impliqués l'Institut National de Santé publique du Québec et Hydro-Québec. Tous ont un rôle à jouer lors de l'élaboration de projets majeurs liés à la *Vallée de transition énergétique de la Mauricie*, programme du gouvernement du Québec visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone sur son territoire. On parle ici de décarbonation. Dans ce contexte, les municipalités ont l'obligation de répondre à la réglementation issue de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Dans le cadre du projet de TES Canada, la MRC de Mékinac s'est prévalu de son droit d'adopter un *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI) instaurant des balises minimales afin de diminuer de façon significative les impacts liés à l'implantation d'éoliennes sur son territoire. En élaborant son RCI, la MRC est tenue de respecter le principe de réciprocité afin d'accorder une certaine souplesse tant aux municipalités qu'au promoteur. Après consentement de tous les ministères et intervenants, le Ministère des Affaires municipales pourra alors approuver ou non la version finale du RCI adopté par le conseil des maires. En ce qui a trait à la consultation citoyenne suivant le dépôt d'un RCI, elle n'est pas obligatoire au plan légal sauf que la MRC de Mékinac s'est déjà engagée à en tenir une. On doit aussi retenir qu'au strict plan légal, une MRC ou une municipalité ne peut prohiber un usage sur l'entièreté de son territoire. Aussi, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indique qu'il n'y a pas d'étape d'approbation référendaire lors d'une modification au schéma d'aménagement d'une MRC. Mais encore, lorsque qu'une MRC intègre son règlement de contrôle intérimaire au schéma d'aménagement de son territoire, les municipalités du territoire doivent incorporer les nouvelles balises à leur règlement d'urbanisme. Toutefois, les municipalités peuvent procéder à certains ajouts au règlement d'urbanisme mais sans pouvoir modifier les balises minimales du RCI qui a été adopté. S'il y avait référendum municipal touchant le projet global de TES Canada, ce dernier ferait office d'opinion citoyenne forte sans toutefois légalement interdire sa réalisation. Les avis reçus à ce jour nous indiquent que seul le gouvernement aurait le pouvoir de rejeter ou non un projet de cet ordre.

Parlons maintenant du critère d'acceptabilité sociale lié au projet de TES Canada. Le conseil a bien mentionné aux citoyens présents à la séance de février que l'acceptabilité sociale demeurerait un critère essentiel et non négociable. C'est pourquoi le projet de TES Canada devra en temps et lieux vous être soumis pour approbation. Entre temps, tous les élus de la MRC s'informent, reçoivent de nombreux avis et documents afin de mieux comprendre tous les aboutissants de tels projets. D'une part, le conseil comprend très bien combien ce type de projet demeure complexe et sujet aux questionnements. Aussi, il n'a jamais souhaité que des divisions prennent place parmi vous, bien au contraire. D'autre part, nous devons suivre les processus que la loi nous impose et souhaiter que chacun y trouve satisfaction. À ce jour, nous pouvons compter sur le soutien de nombreux fonctionnaires et de l'expertise de plusieurs intervenants et partenaires pour nous guider.

En terminant, je vous rappelle que TES Canada érigera bientôt un local d'information et dévoilera en mai prochain les sites d'intérêts retenus pour l'implantation d'éoliennes. À la demande de la MRC, des rencontres citoyennes sont prévues en présence de TES Canada dans chacune des municipalités. Nous vous tiendrons informés des dates de rencontre aussitôt qu'elles seront connues.

Merci de votre compréhension,

Bernard Thompson, maire



RAPPEL

Taxes municipales.

Le premier versement était dû pour le 20 février 2024.

Merci



AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2024, les sujets suivants ont été abordés :

- Approbation de la liste des documents d'archives à détruire au 1^{er} janvier 2024.
- Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et mandat accordé pour le recrutement d'un remplaçant.
- Correction apportée au règlement d'emprunt de la Régie des incendies du Centre Mékinac touchant une somme de 78 500 \$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendies tel que : habits de combat pour un montant de 32 000 \$, radiocommunication pour un montant de 12 000 \$, détecteur 4 gaz pour un montant de 3 000 \$, caméra thermique pour un montant de 15 000 \$ et cylindre d'air pour les appareils respiratoires pour un montant de 16 500 \$. Le terme de l'emprunt est de 5 ans.
- Adoption d'une résolution confirmant la fin des travaux liés au remplacement du ponceau du chemin des Petites Forges traversant la Petite Mékinac. Le coût total de remplacement de ce ponceau est de 528 394,56\$ et a nécessité des travaux supplémentaires de l'ordre de 29 048,43\$. Une somme de 437 000\$ sera versée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports.
- Demande de partenariat reçue pour l'embellissement de la cour de l'école Plein Soleil et appui donné de la part du conseil pour un projet à déposer d'ici 2025.
- Approbation d'un paiement de 24 130\$ plus taxes à l'entreprise EXP pour une étude géotechnique touchant la réfection de chaussée du chemin St-Timothée, de la Route Paquin, du rang des Pointes et de la rue Du Ruisseau.
- Acceptation de la proposition de l'entreprise Drumco Énergie» pour l'entretien de la station de pompage situé au 3005, chemin du Tour- du-Lac et qui consiste au remplacement du contrôleur. Le coût est de 2 673,91 \$, taxes en sus.
- Approbation par le conseil d'une demande de soumissions par invitation touchant le nettoyage des puits d'eau potable.
- Acceptation par le conseil de l'offre déposée en date du 29 janvier 2024 par M. Anthony Massicotte qui désire se porter acquéreur du lot n° 6 558 513 situé sur la rue Crête. Un délai de trois mois est accordé pour la vente de son terrain à Shawinigan, après quoi, le terrain sera remis sur le marché.
- Approbation du conseil afin que la Régie des incendies du Centre Mékinac procède à l'embauche d'une ressource aux opérations incendies.
- Dépôt par le conseil de la liste des immeubles en vente pour taxes.
- Autorisation du conseil afin que l'institut de la statistique du Québec diffuse les statistiques produites dans le cadre de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.
- Dépôt d'un avis de motion modifiant le règlement de lotissement 205-2011. Cette modification touche le règlement # 205-2011 et vise l'encadrement des lotissements de rue privée ou publique, sur l'ensemble du territoire.
- Approbation du conseil pour l'inscription de la directrice générale et de l'inspectrice aux congrès de l'ADMQ et de la COMBEQ.

Prendre note que l'ordre du jour des séances du conseil apparaît les jours précédant au site internet de la municipalité et que vous y trouverez également les procès-verbaux des délibérations passées. Les séances se tiennent le deuxième mardi du mois à 19:30 hre à la salle municipale située au 1060 Saint-Pierre.

Votre conseil : Yvan Bordeleau, Helene Gilbert, Michel Tremblay, Diane Jacob, Véronique Doucet, Isabelle Clément.

LEXIQUE MRC

CE DOCUMENT VOUS DONNE UN ACCÈS DIRECT AUX TERMES LES PLUS FRÉQUEMMENT UTILISÉS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL AUTANT MUNICIPAL QUE DE LA MRC DE MÉKINAC.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)

Une MRC est une division territoriale regroupant plusieurs municipalités locales et territoires non organisés dans une région donnée.

MUNICIPALITÉS

Des entités gouvernementales locales responsables de l'administration des affaires municipales dans une région spécifique. Les municipalités peuvent être des villes, des villages, des cantons, etc.

COMPÉTENCES MRC

Les responsabilités et pouvoirs dévolus à la Municipalité régionale de comté, qui peuvent inclure la planification régionale du territoire par l'élaboration d'un schéma d'aménagement, du développement économique, gestion des cours d'eau, gestion des matières résiduelles, etc.

COMPÉTENCES MUNICIPALES

Les responsabilités spécifiques attribuées à chaque municipalité, telles que la gestion des services publics locaux (ex : parcs, bibliothèques, approvisionnement en eau, déneigement), l'aménagement du territoire, etc.

PROCÈS-VERBAL

Un document officiel qui enregistre les délibérations, les décisions et les résolutions prises lors d'une réunion du conseil municipal ou d'une autre instance.

RÈGLEMENT

Une décision ou une loi adoptée par une autorité municipale pour régir un aspect spécifique de la vie communautaire.

Ex : Un Règlement de Contrôle Intérimaire (RCI) est une mesure réglementaire adoptée par une autorité municipale, telle qu'une Municipalité Régionale de Comté (MRC) ou une municipalité locale, pour régir temporairement l'utilisation des sols dans une zone spécifique.

AVIS DE MOTION

Le but de l'avis de motion est d'annoncer, par un membre du conseil, que la municipalité a l'intention d'adopter un règlement. Le projet de règlement doit être déposé par le même membre du conseil qui en a fait l'annonce, lors de la présente séance ou à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION

Une décision ou une mesure prise par le conseil municipal pour exprimer une volonté ou prendre position sur une question spécifique.

Ex : Résolution 23-04-91 visant à approuver le rapport d'activités annuel 2022 du schéma de couverture de risques en incendie, tel que déposé.

CORRESPONDANCE

Les communications officielles entre les municipalités, les MRC, ou d'autres organismes gouvernementaux, entreprises ou individus (ex : accusé de réception d'un organisme en lien avec une résolution prise par notre MRC qui le concerne).

Ex : Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous informe des nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits.

AVIS DE CONFORMITÉ

Une notification confirmant qu'une action, un projet ou une décision est conforme aux règles, aux lois ou aux réglementations en vigueur.

Ex : Avis de conformité de règlements : Règlement de démolition numéro 2023-593 de la municipalité de Lac-aux-Sables

VARIA

Les points divers ou supplémentaires à l'ordre du jour d'une réunion, généralement utilisés pour discuter de sujets qui ne rentrent pas dans les catégories principales (

Ex : Appui à des organismes, soutien à des événements



AFFICHAGE DE POSTE TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION FONCIÈRE (VOLET COMMERCIAL)

La MRC de Mékinac est à la recherche d'un **technicien(ne) en évaluation foncière (volet commercial)** pour son service d'évaluation. Situé au cœur de la région de la Mauricie, le territoire de la MRC de Mékinac regroupe 11 municipalités réparties sur plus de 5 600 kilomètres carrés. Un vaste territoire qui regorge de montagnes, de lacs, de rivières, de foirés, de pittoresques villages et d'activités sportives et culturelles offertes tout au long de l'année. Un territoire où il fait bon vivre et travailler! La MRC de Mékinac vous offre la possibilité de vous épanouir au sein d'une équipe dynamique et efficace où la communication et la collaboration sont de mise.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur de l'évaluation, le titulaire au poste de technicien (ne) en évaluation foncière (volet commercial) procède à l'évaluation des biens immobiliers commerciaux en se basant sur différents critères tels que la localisation, la taille, l'état du bâtiment et les équipements. Votre mandat sera de :

- Effectuer des visites approfondies d'immeubles commerciaux, industriels et institutionnels ;
- Effectuer des relevés précis des dimensions et des matériaux de construction utilisés ;
- Élaborer des croquis d'inspection détaillés ;
- Être en mesure de relever tous types de mécanique de bâtiment et d'en estimer la capacité ;
- Concevoir des croquis d'inspection et consigner les informations au dossier.

CONNAISSANCES ET CERTIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études collégiales en estimation/évaluation de bâtiments ou une équivalence reconnue ;
- Posséder une expérience de 2 ans dans le domaine ;
- Posséder une bonne connaissance des matériaux de construction ;
- Une connaissance du logiciel PG Solutions (module MegaEval) sera considérée comme un atout ;
- Détenir un permis de conduire valide au Québec et avoir accès à une voiture.

PROFIL ET HABILITÉS RECHERCHÉS

- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de minutie ;
- Être structuré et démontrer un bon sens de l'organisation ;
- Posséder une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de communication ;
- Faire preuve d'esprit d'équipe et de collaboration ;
- Avoir de la facilité à communiquer avec le public.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire flexible de 35 heures par semaine ;
- Lieu de travail :
 - Saint-Tite (bureau) ;
 - Visites dans les 11 municipalités (incluant les Territoires non organisés (TNO)) ;
- Salaire selon la convention collective (poste syndiqué) ;
- La MRC offre à ses employés l'accès à un régime d'assurance collective et à un régime de retraite à prestation déterminée.

POUR POSTULER

Veuillez nous transmettre votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse courriel : sylvain.gosselin@mrcmekinac.com.

Pour toute autre demande d'information concernant cet appel de candidatures, veuillez contacter M. Sylvain Gosselin au 418-365-5151.

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues. Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté pour le poste.



AFFICHAGE DE POSTE TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION FONCIÈRE (VOLET RÉSIDENTIEL)

La MRC de Mékinac est à la recherche d'un **technicien(ne) en évaluation foncière (volet résidentiel)** pour son service d'évaluation. Située au cœur de la région de la Mauricie, le territoire de la MRC de Mékinac regroupe 11 municipalités réparties sur plus de 5 600 kilomètres carrés. Un vaste territoire qui regorge de montagnes, de lacs, de rivières, de forêts, de pittoresques villages et d'activités sportives et culturelles offertes tout au long de l'année. Un territoire où il fait bon vivre et travailler! La MRC de Mékinac vous offre la possibilité de vous épanouir au sein d'une équipe dynamique et efficace où la communication et la collaboration sont de mise.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur de l'évaluation, le titulaire du poste de technicien (ne) en évaluation foncière (volet résidentiel) procède aux visites des immeubles unifamiliaux, multi-logements et agricoles. Les visites doivent être complètes (intérieures et extérieures). Un relevé technique des dimensions et des matériaux utilisés doit être vérifié, validé et calculé. Votre mandat sera de :

- Visiter, inspecter, photographier et mesurer les immeubles ;
- Recueillir et saisir toutes les informations nécessaires pour compléter les dossiers à l'aide d'un ordinateur portable. Croquis à corriger si nécessaire ;
- Remplir tous les formulaires administratifs nécessaires ;
- Effectuer toutes autres tâches reliées à l'emploi.

CONNAISSANCES ET CERTIFICATIONS

Détenir un diplôme d'études collégiales en estimation/évaluation de bâtiments, ou en génie civil, ou une équivalence reconnue, ainsi qu'une expérience pertinente dans le domaine ;
Posséder une bonne connaissance des matériaux de construction ;
Une connaissance du logiciel PG Solutions (module MegaEval) sera considérée comme un atout ;
Détenir un permis de conduire valide au Québec et avoir accès à une voiture.

PROFIL ET HABILITÉS RECHERCHÉS

Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de minutie ;
Être structuré et démontrer un bon sens de l'organisation ;
Posséder une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de communication ;
Faire preuve d'esprit d'équipe et de collaboration ;
Avoir de la facilité à communiquer avec le public.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire flexible de 35 heures par semaine ;
- Lieu de travail :
 - Saint-Tite (bureau) ;
 - Visites dans les 11 municipalités (incluant les territoires non organisés (TNO)) ;
- Salaire selon la convention collective (poste syndiqué) ;
- La MRC offre à ses employés l'accès à un régime d'assurance collective et à un régime de retraite à prestation déterminée.

POUR POSTULER

Veillez nous transmettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse courriel : sylvain.gosselin@mrcmekinac.com.

Pour toute autre demande d'information concernant cet appel de candidatures, veuillez contacter M. Sylvain Gosselin au 418-365-5151.

Bien que toutes les candidatures soient analysées avec attention, nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues. Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté pour le poste.

Chasse aux œufs de Pâques

C'est gratuit !

Samedi 23 mars 2024

Centre des loisirs Alexandre Massicotte

Trois départs : 9 h, 10 h 30, 13 h

Réservez votre place dès maintenant !

PASTORALE HÉROUXVILLE

Horaire des messes

Le samedi	19hrs	Sacristie de l'église
Le mercredi	16hrs	Sacristie de l'église

Horaires pour les activités de Pâques

Samedi 16 mars	<u>19h</u>	Messe et Sacrement du pardon-Hérouxville
Samedi 23 mars	<u>19h</u>	Messe des Rameaux - Hérouxville
Mardi 26 mars	<u>19h00</u>	Messe Chrismale - Saint-Tite
Jeudi 28 mars	<u>19h30</u>	Messe de Jeudi Saint - Saint-Tite
Vendredi 29 mars	<u>19h00</u>	Chemin de Croix – Hérouxville
Samedi 30 mars	<u>20h00</u>	Vigile Pascale - Saint-Tite
Dimanche 31 mars	<u>6h00</u>	Eau de Pâques- rue Notre Dame Saint-Tite
	<u>6h30</u>	Déjeuner Fèves au lard - Salle des Aînés Saint-Tite
	<u>10h00</u>	Messe de Pâques – Hérouxville

Invitation – Messe de Pâques

Venez en familles célébrer Pâques avec nous. Une belle messe avec des petites surprises pour les enfants le 31 mars à 10h. Bienvenue à tous!

Séries de témoignages

À noter dans vos agendas ! **Dimanche 17 mars à 13h30**

Marcher 200 kilomètres en 10 jours, en été beau temps mauvais temps, de Notre-Dame-du-Cap à Sainte-Anne-de-Beaupré, c'est tout un défi ! Serge Gagnon et sa fille Isabelle partageront avec nous les anecdotes, les émotions et les rencontres inattendues vécues pendant leur pèlerinage à l'été 2023. Soyez des nôtres dimanche 17 mars à 13h30.

Le samedi 24 février, nous avons eu le plaisir d'accueillir Rachel Gauvin de Saint- Séverin et Levi Roland de Hérouxville, qui nous ont transportés au Portugal. Là-bas, ils ont participé aux Journées Mondiales de la Jeunesse. Nous avons vu des photos montrant les 1.2 million de personnes qui ont dormi à l'extérieur sur la place publique afin de voir le Pape le dernier jour de l'activité. Nous avons également vu plusieurs photos des lieux saints où il y a eu des miracles autrefois et des endroits où vivaient des saints tels que Padre Pio, Carlos Acuitis, Ste-Catherine d'Assise, et St-François d'Assise (le saint patron de notre grande paroisse). Beaucoup ont été touchés par leur témoignage plein de foi et de cœur. Nous vous remercions pour votre participation !

Si vous êtes intéressés à partager vos propres expériences, veuillez contacter Nicole Roland au 418-366-3112.

Catéchèse

Neuf jeunes de notre municipalité se préparent pour leur sacrement de confirmation. La célébration aura lieu le vendredi 17 mai dans l'église de Hérouxville. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la catéchèse des sacrements, veuillez contacter le 418-365-6594 pour obtenir davantage d'informations.

Soirées cinéma - La série renommée « L'Élu »

Quelle belle soirée nous avons passée à regarder la série <L'Élu> ensemble. Nous avons tellement aimé le premier épisode que nous sommes restés pour regarder le deuxième ! Merci à tous pour votre participation ! Un merci tout spécial à M. le Curé d'avoir pris le temps de discuter avec nous et de commenter les épisodes ! Les prochains visionnements auront lieu les mardis à 18h30 dans la sacristie jusqu'à la fin de la saison 1. Invitez vos amis à embarquer dans l'aventure des apôtres avec nous !

Les courts épisodes 3 et 4 qui seront diffusés mardi le 5 mars.

<https://tvmag.lefigaro.fr/programme-tv/programme/the-choosen-1208605477#:~:text=R%C3%A9sum%C3%A9,suivant%20avec%20d'autres%20camarades>.

Invitation : La Messe Chrismale à Saint-Tite !

C'est avec une immense joie et un grand honneur que la paroisse Saint-François a été choisie pour être l'hôte de la messe chrismale qui aura lieu le mardi 26 mars 2024 à 19h00 à l'église de Saint-Tite. Voici un extrait de la lettre de notre Évêque Martin Laliberté qui invite toute personne à participer à cette belle messe.

« La messe chrismale est concélébrée par l'évêque et les prêtres de tous les coins du diocèse en présence des fidèles diocésains. Elle est un signe d'unité et de communion. C'est aussi une célébration qui promeut la relation de l'évêque avec tous les membres de son diocèse, prêtres, diacres, religieux et religieuses, et fidèles. Vous êtes les bienvenues.

C'est durant cette célébration eucharistique qui nous rassemble tous, que l'huile des malades et l'huile des catéchumènes sont bénies, et que le saint chrême, l'huile pour les ordinations, les onctions après le baptême, les confirmations et la consécration d'églises et d'objets sacrés, est consacré, d'où le nom de la messe chrismale. C'est donc une célébration du Seigneur Ressuscité et de sa puissance de vie agissant dans l'Église et par les sacrements qui en sont les signes sensibles.

Espérant vous y rencontrer pour célébrer le Dieu de la miséricorde. »

Objets Religieux

Aménagé à l'arrière de l'église se trouve un beau petit coin contenant des objets religieux bénis. Il offre un grand choix si vous cherchez à embellir un coin de prière chez vous ou à offrir un cadeau à quelqu'un. Les dons volontaires sont acceptés.

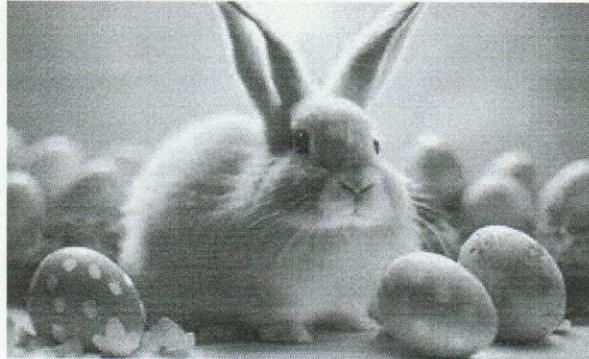
Si vous avez des objets religieux que vous aimeriez donner, veuillez s'il vous plaît contacter Claudette au 418-365-3214 ou Diane au 418-365-6670 .

Événements

Désormais, vous avez la possibilité de louer l'église pour vos événements ! Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez laisser un message au secrétariat au 418-365-6400. Nous vous rappellerons afin de vous fournir toutes les informations nécessaires.

Nicole Roland

Bibliothèque Municipale de Hérouxville
La Source
Conte de Pâques en pyjama



Le samedi 30 mars 2024 à 10h
Inscriptions au 418-365-7337 et c'est gratuit !
PSSST :)

Bricolage

Prix de présence tirage
d'un lapin en chocolat !

La bibliothèque sera
ouverte pour l'occasion
de 10h à midi



Horaire
mardi de 13h à 15h
mercredi de 17h30 à 19h30

Échange de livres le 19 mars
plus de 500 nouveaux titres à découvrir !!!

Camp de jour



Chers parents, prendre note que la période d'inscription pour le camp de jour sera du 15 avril au 3 mai.

Les documents seront disponibles en version électronique sur le site web de la municipalité et en version papier à l'hôtel de ville.



JOYEUSE PÂQUES



location de chalets
salles de réception
journées plein air

Domaine
Tavibois

14, CHEMIN DOMAINE TAVIBOIS
HÉROUXVILLE (QC) COX 1J0

418-365-6913 www.tavibois.com



Climatisation Hudon

RBQ: 5829-1238-01

- Climatisation
- Chauffage
- Ventilation

Alexandre Hudon
819-531-0175
climatisation.hudon@outlook.com



PROGRAMMATION MARS 2024

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!



REPAS-ÉCHANGE ENTRE AIDANTS

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de passer un bon moment avec d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais sont à la charge du participant.

MARDI 5 MARS À 11H30

Restaurant Le Toit Rouge
165, rue Principale,
Ste-Anne-de-la-Pérade

JEUDI LE 7 MARS À 11H30

Au Relais De La Station
240, chemin de la Côte St-Paul,
St-Séverin

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

CAFÉ-RENCONTRE «Savoir s'écouter»

S'écouter c'est s'autoriser à entendre ce qu'il y a en nous, de l'intérieur. C'est notre capacité à être réceptif à nous-mêmes sans jugement et découvrir où sont nos propres limites. Facilitant ainsi la communication avec autrui.

EN PRÉSENCE À 13H15

MARDI 12 MARS à St-Luc-de-Vincennes

JEUDI 14 MARS à Ste-Thècle (local 217)

EN VIRTUEL (# réunion zoom 206588 1781)

LUNDI 11 MARS À 9H30

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS



VIVRE UN DEUIL ET GRANDIR (Pour aidant ou ayant été aidant) Vous souffrez de la perte d'un être cher et vous voulez recevoir une écoute attentive, apportant soutien et réconfort. De plus, vous apprendrez à surmonter et vivre au quotidien les étapes du deuil, ainsi qu'à reprendre le contrôle de votre vie.

RENCONTRE LES MERCREDIS

de 9h30 à 11h45

Débute le 13 mars

(8 mercredis de suite : jusqu'au 8 mai)

À St-Luc-de-Vincennes

FORMATION: «Soins à la personne»

Voyez comment accompagner votre aidé dans les soins à la personne. Cela va de l'aide aux repas, aux services de transferts (déplacements), les soins d'hygiène tels que le bain, la toilette et les autres soins personnels. POUR PROCHES AIDANTS.

MARDI le 19 mars de 13h à 17h

À St-Luc-de-Vincennes

JEUDI le 21 mars de 13h à 17h

À Ste-Thècle (local 217)

PLACES LIMITÉES.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

AIDER SANS S'ÉPUISER «LA GRATIFICATION»

En exprimant votre gratitude envers la vie en général et aux autres, vous prenez soin de vous et d'eux. Une façon d'améliorer son quotidien.

MARDI LE 26 MARS à 13h15

À St-Luc-de-Vincennes

JEUDI le 28 MARS à 13h15

À Ste-Thècle (bureau 217)



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou
par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com
Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)
St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)



PETITES ANNONCES

Vous avez besoin d'aller loin, vous faire conduire à l'aéroport? vous voulez aller voir un parent éloigné? je suis à votre disposition comme accompagnateur/ chauffeur. Je parle couramment l'anglais et je peux aller n'importe où au Canada et aux U.S.A. Vous m'appelez au 418-365-3273, courriel: rene.rocheleau24@gmail.com

NÉCROLOGIE

Le 29 janvier 2024

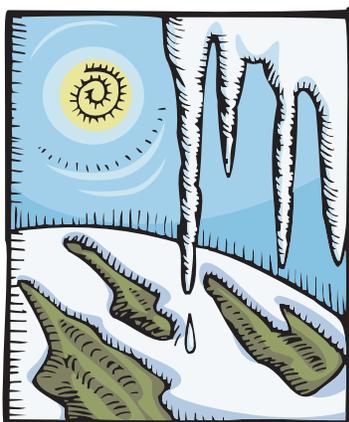
M. Camille Michaud est décédé à l'âge de 87 ans et 5 mois, époux de Mme Angéline Sirois Thériault, autrefois de Hérouxville.

Le 10 février 2024

Mme Céline Mongrain est décédée à l'âge de 62 ans et 3 mois, épouse de M. Sylvain Bédard, elle était la fille de Mme Marcelle Germain et de feu M. Roland Mongrain, demeurant à Hérouxville.

Le 16 février 2024

Mme Madeleine Ayotte est décédée à l'âge de 100 ans et 7 mois, épouse de feu M. Charles Veillette, fille de feu Mme Blandine Trépanier et de feu M. Alphée Ayotte, autrefois de Hérouxville.



INFO ÉQUIPE

Le Communicateur

Est une revue d'informations publiée 12 fois par année par la Municipalité de Hérouxville.

Coordination et mise en page

Céline Mongrain.

Collaboratrices et collaborateurs

Association des personnes aidantes, Nicole Guthrie Roland, Julie L'Heureux, Loisirs Hérouxville, Municipalité de Hérouxville, MRC de Mékinac et Bernard Thompson.

Impression

Céline Mongrain, au bureau municipal publication en 710 copies.

Droits et responsabilités

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en préciser la source. Les articles n'engagent que la responsabilité et l'opinion de leurs auteurs (es). L'équipe se réserve le droit d'abrégé les textes, ainsi que de les publier ou non.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN Canada 1196-748X, premier trimestre, 2024.



Équipe
Adam & Champagne



agence immobilière
B : 819 537-5000

Sylvain Champagne
COURTIER IMMOBILIER résidentiel
Sylvain Champagne Inc.
819 536-8417
sylvainchampagne2@gmail.com

Jacinthe Adam
COURTIER IMMOBILIER
Jacinthe Adam inc.
819 531-1676
jacintheadam@gmail.com